**CDFN 13 et 14 novembre 2018 - Texte action**

Le gouvernement a visiblement décidé d’en finir avec la Fonction publique l’éloignant de plus en plus de ses principes et de son sens défini par l’intérêt général. Il a annoncé nombre de mesures, dans les pas des orientations déclinées dans CAP22, qui vont remettre en cause la capacité d’action de la Fonction publique et détricoter son statut : recours massif au contrat contre des recrutement**s** sur concours, dispositifs visant à pousser vers le privé nombre de fonctionnaires en lien avec l’objectif de supprimer 120000 emplois d’ici la fin du quinquennat et de réorganiser des services voire d’externaliser des missions, nouvelle architecture des rémunérations (en cohérence avec une réforme des retraites qui encouragerait encore davantage le développement de l’indemnitaire), visant à mettre en place un salaire au mérite, système aléatoire, discriminant, inégalitaire, laissant libre cours à l’arbitraire des employeurs dans les limites des budgets octroyés, que le gouvernement cherche à réduire de surcroît... La FSU dénonce ces mesures qui sont à l’extrême inverse du travail engagé avec le protocole PPCR qu’il aurait fallu prolonger pour faire des déroulements de carrière et de la revalorisation indiciaire (intégrant une part des primes), la colonne vertébrale des rémunérations de toutes et tous les agent-es. Les mesures prévues n’amélioreront ni la situation des agent-es ni le bon fonctionnement des services. La FSU y oppose la nécessité d’ouvrir des discussions sur le recrutement et les pré-recrutements, la revalorisation salariale de toutes et tous, la titularisation des contractuel-les, le développement de la formation et de l’accompagnement des agent-es. La réorganisation territoriale de l’Etat passe à une deuxième étape depuis la lettre du Premier Ministre aux préfets de région du 24 juillet. Les propositions de ces derniers sont marquées par la déconstruction des services déconcentrés, déjà mis à mal par la RGPP et les revues des missions successives, la remontée en puissance des préfets sur ce qu’il en reste et, partant, la rupture des liens entre les ministères et leurs services de proximité, la déstabilisation des agents, de leur emploi et de leurs métiers. La FSU condamne ces manœuvres qui ne visent qu’à restreindre le champ de l’action de l’Etat, à asseoir la prééminence du ministre de l’intérieur dans une logique toute napoléonienne, au mépris du service public et de ses agents. Cette réorganisation territoriale de l’État se poursuit dans un contexte de tensions entre les associations de collectivités territoriales et le gouvernement. Ces tensions portent sur les restes à charge conséquents du financement des politiques sociales dans des départements, verticalité des décisions, revendications "identitaires" dans le périmètre de nouvelles régions fusionnées (comme l'Alsace dans le Grand Est). Et le projet d'absorption des départements dans le périmètre des métropoles rencontre des résistances dans nombre de ces collectivités. Les économies substantielles annoncées grâce aux fusions de régions, sont contredites par l'explosion des dépenses de fonctionnement. La FSU pèse, avec l'intervention des personnels, afin que l’harmonisation des rémunérations et des conditions de travail se fasse par le haut.

Par ailleurs, la FSU rappelle son opposition aux fusions d’académies.

Le nombre de postes au sein de l'État diminue de 4 164 postes, soit depuis 2018, 10,7% des 50 000 suppressions annoncées. L’Éducation nationale doit « rendre » des postes alors que le nombre d’élèves augmente, le nombre des contrats aidés baisse, l’Emploi voit son budget baisser alors que le chômage reste ancré, de même pour le ministère des sports... Pour le « sursaut » face à l’urgence climatique, il faudra attendre… Le budget 2019, qui poursuit la baisse des recettes de l’État engagée en 2018, éclaire les choix du gouvernement : moins d’État, moins de santé publique aussi, moins de pouvoir d’achat pour les salarié-es et les retraité-es. C’est sur eux que pèse la réduction du déficit. L’austérité budgétaire s’intensifie avec un taux de croissance des dépenses publiques à 0,5%. Le gouvernement vise à réduire le ratio DP/PIB de trois points sur le quinquennat (environ moins 60 Mds€). L’objectif affiché est de « libérer » l’économie en favorisant l’investissement et la croissance. Mais en fait, le gouvernement confirme des mesures fiscales massives en faveur des entreprises (baisse des taux d’imposition des sociétés, transformation du CICE en baisse de cotisations pérenne…) et favorables à leurs actionnaires, et aux plus riches des citoyens ? Cela va se traduire par une perte de 1% de pouvoir d’achat des 20 % de Français les plus modestes quand les 1% des plus riches verront leurs revenus progresser de près de 6%. Et le salaire des patrons du CAC 40 a augmenté de 14% l’an dernier tandis que le nombre de millionnaires français, s’est accru de 259 000 pour atteindre 2,14 millions. La plus forte hausse dans le monde après les États-Unis. Dans le même temps, des sommes considérables, liées à l’évasion fiscale (autour de 80 Mds€), à la fraude sociale (25 Mds€) échappent et manquent à la réalisation des politiques publiques d’intérêt général. Pour la FSU, réduire la dépense publique signifie la mise à mal du bon fonctionnement des services publics en fragilisant les mécanismes de redistributions en direction des ménages. Cela hypothèque les investissements d’avenir.

Le projet de loi pour la sécurité sociale annonce un changement de paradigme de son financement : transformation du CICE en baisse pérenne de cotisations sociales patronales, exonération de cotisations salariales sur les heures sup, renforcement des allègements sur les cotisations patronales sur le chômage (jusqu’à 1,6 SMIC). La compensation intégrale par l’État de toute nouvelle mesure d'exonération de cotisations sociales indique une montée en charge du siphonage des recettes de la sécurité sociale. De même, le principe de l'indexation des prestations familiales sur l'inflation est mis à mal avec une revalorisation de 0,3% en 2019 alors que la prévision d'inflation est de 1,7%. C'est aussi le cas des pensions de retraite, d'invalidité, les aides au logement. En refusant d'accompagner l'évolution spontanée des dépenses, le gouvernement impose de nouvelles économies au système de santé alors que les hôpitaux, les EHPAD et leurs personnels ont atteint le point de rupture pour répondre aux besoins des patient-es et résident-es.

A l’occasion du centenaire de l’armistice de 1918, Emmanuel Macron s’est livré à une tentative de réhabilitation de Philippe Pétain. Dans cette tentative, il a glorifié le « héros de Verdun » qui se serait fourvoyé en 1940. La FSU dénonce cette tentative de réécriture de l’histoire et d’instrumentalisation de la mémoire. Elle s’indigne que le Président de la République chasse ainsi sur les terres de l’extrême droite.

Par son ampleur annoncée, le mouvement du 17 novembre contre la pression fiscale sur les carburants illustre la montée d'une colère, particulièrement dans les classes populaires et moyennes des zones rurales et en périphérie des principales agglomérations. La FSU dénonce la casse des services publics qui affectent particulièrement ces zones.

La FSU réaffirme son attachement à une transformation écologique en profondeur du système de production vitale pour l'avenir de nos sociétés. Mais cette transition ne saurait peser financièrement d'abord sur les classes populaires et moyennes.

Il est de la responsabilité du mouvement syndical de prendre des initiatives de mobilisations permettant un débouché à ces légitimes exigences autour du pouvoir d'achat. Il nous faut construire des réponses vers un autre modèle de répartition des richesses dont dépend aussi la nécessaire révolution écologique. En ce sens, la FSU sera disponible pour toute réunion intersyndicale interprofessionnelle permettant d'envisager les mobilisations à construire pour défendre le pouvoir d'achat

**Retraites**

Le projet de réforme des retraites s’inscrit dans une approche individuelle et non plus collective donc solidaire de la société. Il est question de faire évoluer les régimes de retraites actuels vers un système « universel » à la place des 42 régimes de retraite actuels. Un nouveau système basé sur un calcul par points et un compte unique identique pour le privé et le public. Le montant de la pension dépendrait alors de la valeur du point et des périodes de salaire prises en compte pour chaque salarié. Si le gouvernement veut faire « plus simple » et « plus juste », la FSU affirme que la simplification n’est pas toujours synonyme de justice. En abandonnant le calcul de la pension sur les 6 derniers mois au profit d’un calcul sur l’ensemble d’une carrière, ce nouveau système serait particulièrement défavorable aux fonctionnaires pour qui les meilleurs salaires sont en fin de carrière. Sans compter qu’un tel système doit reposer sur une politique de revalorisation salariale constante. Ce qui est loin d’être le cas aujourd’hui. Et ce n’est pas l’intégration des primes dans ce calcul qui compensera les pertes occasionnées, particulièrement pour les catégories de personnels qui n’en bénéficient pas. Il reste aussi à ce stade beaucoup d’incertitudes sur la manière dont les solidarités seraient organisées. Faire financer par une cotisation à part les pensions de réversion, les droits familiaux, les périodes de chômage, etc. aujourd’hui financés par les cotisations de l’ensemble des assurés pourrait fragiliser leur évolution. Si le Haut-commissariat a confirmé l’âge minimum de départ garanti à 62 ans, les éléments de calcul du nouveau système pourraient de fait minorer le niveau des pensions rendant les 62 ans un âge purement théorique.

Dans les discussions qui vont se poursuivre, la FSU rappellera son attachement à un système à prestation définie et qui, quel que soit le mode de calcul, assure un même taux de remplacement public/privé et défendra un scénario durable et solidaire, du système de retraites par répartition. Elle rappelle son attachement au code des pensions et s’opposera à sa disparition programmée en 2025. Elle  revendique un haut niveau de pension pour toutes et tous, la résorption des inégalités entre les femmes et les hommes, la possibilité de départ à la retraite à 60 ans et l’annulation de la décote, une indexation des pensions sur l’évolution des salaires, à rebours de la politique de gel des pensions menée actuellement. Pour la FSU, renouveler le contrat entre les générations suppose un accord sur le niveau futur des pensions et donc sur leur financement. Cela nécessite de préciser aussi la prise en compte des droits familiaux et conjugaux, l’extension à des droits nouveaux (prise en compte des années d’étude, du statut des aidants, prise en compte du travail à l’étranger...) et de garantir une évolution des pensions parallèle à celle des salaires. De plus avec l’augmentation du nombre de retraité-es, la France doit consacrer une part plus importante des richesses qu’elle produit à la redistribution envers les retraitée-es au contraire de la règle retenue par le gouvernement de plafonner cette part des richesses à son niveau actuel.

La FSU prend contact avec les autres organisations syndicales notamment de la Fonction publique pour partager l’analyse de cette réforme et construire les mobilisations qui seront nécessaires à tous les niveaux y compris au niveau interprofessionnel.

**Retraité-es**

La FSU se félicite du succès des mobilisations des retraités-es du mois d’octobre pour défendre leur pouvoir d’achat durement attaqué par les mesures du gouvernement.

Jamais autant d’organisations n’ont participé à une journée d’action comme le 18 octobre : organisations agricoles, associations d’artisans et commerçants, quatre associations du Pôle public des retraités, UNSA, ont grossi le nombre des manifestants.

Avec la hausse de la CSG en janvier, les dernières mesures : année blanche en 2018, sous indexation des pensions pour 2019 et 2020, c’est un recul de 70 ans.

Comment croire qu’en diminuant le pouvoir d’achat des retraités, on va augmenter celui des salariés et diminuer le chômage ? Cette politique ne profite qu’aux plus riches (50,9 milliards de dividendes versés en France) sans résultat positif sur l’économie du pays.

Et les inégalités et la pauvreté à tous les niveaux augmentent.

Les retraités ne lâchent rien. Ils sont plus que jamais déterminés à défendre leurs droits acquis au cours de leur activité professionnelle.

La FSU appelle au succès du plan d’action décidé par le « Groupe des 9 » : pas une semaine sans initiative (distribution de tracts, assemblées publiques, opération «  nos étrennes et les leurs »…).

A Paris, un rassemblement est prévu devant le Ministère des Finances mi-décembre. Le « groupe des 9 » prépare une initiative nationale à la rentrée 2019.

**Justice**

Le Sénat a adopté le projet de Loi programmation Justice 2018-2022 qui vise notamment la dématérialisation de la Justice sans tenir compte de la fracture numérique, la fermeture de 307 tribunaux de proximité, la privatisation de certains services, telle la médiation ou le traitement de certains contentieux. Il participe à l’iniquité de traitement au détriment des personnes les plus en difficultés.

Par ailleurs, alors que des juges des enfants de Bobigny dénoncent le grand péril que connaissent plus de 900 enfants en attente d’une prise en charge éducative par la PJJ et la Protection de l’Enfance, ce projet de loi prévoit des moyens considérables dédiés aux lieux d'enfermement avec la création de 15000 places de prisons supplémentaires et 20 nouveaux centres fermés pour mineur-es. De surcroît, ce texte acte la création d'une peine de probation teintée d'une possibilité offerte à l'associatif de s'occuper des mesures judiciaires post-sentencielles. Si le texte vient poser l'importance de l'évaluation et de la progressivité dans l'accompagnement avec l'évolution de la personne, la FSU dénonce la possibilité de confier au secteur privé la probation et l'évaluation et, à l'inverse, elle revendique que ces missions deviennent régaliennes.

La surpopulation pénale ne peut être jugulée qu'avec un texte volontariste qui reconnaît l'efficacité d'une peine de probation autonome et qui fera de la détention provisoire qu'une exception.

Dans le cadre de la réforme de la filière socio éducative, les projets de textes n’ont toujours pas été transmis aux organisations syndicales. La FSU n’acceptera pas un statut a minima qui,  loin de reconnaitre le niveau de responsabilité et de compétence des personnels qui  viendrait verrouiller toutes possibilités d’évolution de la filière.

**Au Ministère du Travail**

Les services sont percutés par les mises en œuvre anticipées des orientations de CAP 2022 : la restructuration des fonctions de développement économique dans les DIRECCTE, induisant 330 suppressions de postes (sur 450) chez les agent-es issus du Ministère de l'Economie, sans proposition de débouchés de reclassement aux agent-es et sans indication sur la nature, l'orientation des services restructurés et leur ouverture aux agent-es en place, la suppression de 233 postes dans les services Travail Emploi au projet de loi de finances 2019,  les rapports des Préfets de région à l'invitation du premier Ministre, qui donnent libre cours à tous les modes de déstructuration des services départementaux des DIRECCTE : suppressions, fusions inter-départementales, dépeçage des missions entre Préfecture et autres services, remise en cause de l'indépendance fonctionnelle de l'inspection du travail, au mépris des conventions de l'OIT.

La FSU a interpellé les Ministres concernés et s'opposera avec vigueur à cette politique, où les missions et les agent-es ne sont que des variables d'ajustement.

**A Pôle emploi,**1300 suppressions d’emploi sont annoncées par la loi de finances 2019.

Ces suppressions s’ajoutent aux 297 postes de CDI et 1400 postes de contrats aidés perdus en 2018, contribuant ainsi à dégrader le service rendu aux demandeurs d’emploi et aux employeurs. Ces baisses d'emploi sont directement liées, selon le gouvernement, à la baisse du chômage. Or en 2018, toutes catégories confondues, c’est plus de 6,6 millions de personnes inscrites à Pôle emploi contre 4,5 millions en 2012… année de création du CICE. Deux millions de demandeurs d’emploi en plus en 6 ans et dans la même période 100 milliards d’euros sont versés aux entreprises pour « baisser le coût du travail et libérer les énergies ».

Le gouvernement a annoncé une possible fusion entre les Missions Locales et Pôle Emploi. Cette annonce sans aucune concertation préalable, est une nouvelle preuve du mépris pour les salarié.e.s  et les agent.e.s de ces structures mais aussi pour les publics accueillis.

D'un côté, utiliser l'argument de mutualisations soi-disant indispensables pour simplifier ou améliorer les démarches, ne fait que cacher le désengagement financier dans la lutte contre le chômage, et cela malgré les effets d'annonce du Plan Pauvreté, de l'autre, l'accompagnement d'un.e jeune dans son insertion socio-professionnelle ne peut pas se réduire à une simple gestion de ses probabilités d'aller à l'emploi.

La FSU soutient la pétition lancée nationalement contre cette volonté de fusion-absorption.

**Éducation et Enseignement supérieur**

Le projet de loi « pour une école de la confiance » interroge quant à ses objectifs. Au-delà du caractère décousu des mesures, se dessine une vision autoritaire et libérale de l'école. Pour la FSU, il n'est pas acceptable que l'obligation de scolarité à 3 ans soit l'occasion de renforcer le financement public du réseau scolaire privé. De même, il n'est pas besoin d'élargir le périmètre des possibilités d'expérimentation, ni de remplacer le Conseil national d'évaluation du système scolaire (Cnesco), dont la qualité des travaux et l'indépendance ne sont plus à démontrer, par un Conseil d'évaluation de l'école à la botte du Ministre.

La formation des enseignant-es est de la responsabilité conjointe des ministères de l’Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. La FSU demande des discussions transparentes avec les ministères concernés (Éducation nationale et ESR). Les projets en cours, comme la manière de les mener, vont fortement dégrader les conditions d’entrée dans le métier ainsi que la qualité de la formation sans contribuer à réduire les inégalités scolaires. A ce stade la FSU dénonce leur contenu et leurs conséquences et intervient sur un certain nombre de sujets : précarisation des étudiants et de leurs parcours de formation, utilisation des étudiants comme moyen d’enseignement, dégradation du lien avec la recherche, place prépondérante du terrain sur l’ensemble de la formation...

Le projet de loi « pour une école de la confiance » transforme les ÉSPÉ en Instituts nationaux supérieurs du professorat (INSP) soumis à une gouvernance ministérielle en rupture avec la collégialité au cœur de l’organisation des composantes universitaires et dont on peut craindre les dérives autoritaristes. Pour la FSU, la formation des enseignant-es doit être définie par un cadre national légal et réglementaire. C’est une condition de l’égalité de l’offre de formation sur l’ensemble du territoire et de sa conformité aux finalités du service public d’éducation. C’est également une condition pour que soit défini l’investissement nécessaire à sa mise en œuvre. Ce cadre doit faire l’objet d’un dialogue social avec les représentants des personnels.

La FSU a produit une publication sur la Formation des enseignants pour informer et porter ses revendications sur la formation des maîtres.

Alors que le gouvernement met en suspens la rénovation de la carte de l’Éducation prioritaire, dans l'attente d'un nième rapport, la FSU rappelle sa demande du retour des lycées dans l'éducation prioritaire. Elle a demandé à plusieurs reprises la prolongation des clauses de sauvegarde concernant les lycées. Comme elle l'a fait en 2013, elle mènera une enquête auprès des personnels de l'éducation prioritaire afin de faire le bilan de son fonctionnement pour nourrir ses propositions.

Avec #Pas de vague, les enseignantes et les enseignants ont été nombreux à dire qu’ils en avaient assez qu’on ignore la réalité de leurs vies professionnelles quotidiennes. Ils veulent tout simplement pouvoir exercer leurs missions d’enseignement et être soutenus par leur institution pour pouvoir le faire sereinement.

L’École n’est pas un sanctuaire. Les débats et la violence qui traversent la société l’affectent aussi. Mais elle est avant tout un lieu d’enseignement et d’éducation. Les équipes ont à cœur d’y prévenir la violence par un travail collectif quotidien de l’ensemble des personnels : enseignants, CPE et AED, AESH, personnels infirmièr-es, assistant-es sociaux-les, médecins, équipe de direction. Pour y parvenir, elles doivent disposer des moyens nécessaires : humains, formation, concertation, soutien aux projets de prévention de la violence… Les passages à l’acte des élèves doivent faire l’objet d’une réponse rapide mais non précipitée, proportionnée, et à visée éducative. L’institution se doit de protéger l’ensemble de la communauté éducative, les personnels comme les élèves. De la réponse dans la classe à la saisine du CHSCT et/ou de la justice, l’ensemble des réponses doit pouvoir être mis en œuvre. Pour la FSU, les réponses sécuritaires annoncées par le ministère ne sont pas de nature à résoudre ces problèmes. Les missions éducatives sont essentielles. Elles ne peuvent pas être exécutées par des personnels militaires ou policiers. La FSU apporte son soutien à tous les personnels de l’éducation confrontés à des phénomènes de violence dans l’exercice de leur métier.

Elle continue d'exiger que l’administration leur offre l'accompagnement nécessaire et la protection fonctionnelle à laquelle ils/elles ont droit. Au lieu de supprimer des postes dans l'éducation, le gouvernement doit recruter afin que les équipes pluriprofessionnelles soient complètes. Il doit donner les moyens aux équipes de travailler dans de bonnes conditions pour que tous les jeunes accèdent à des savoirs ambitieux. Pour permettre de répondre aux inégalités scolaires et aux vraies questions que l’école d’aujourd’hui pose, la FSU revendique un autre budget que celui annoncé par le gouvernement.

Après la grève du 12 novembre, la FSU continue de revendiquer des recrutements et des pré-recrutements à la hauteur des besoins permettant d’améliorer les conditions de scolarisation et d’études des élèves : réduction des effectifs par classe, amélioration des possibilités de remplacement, développement de dispositifs pédagogiques (Plus de maîtres…).

La réforme du lycée et du bac se met en place à marche forcée. La nouvelle architecture du lycée dans laquelle les élèves de seconde sont censés se projeter dès maintenant dans le cadre de leurs choix d’orientation s’annonce d’une complexité inouïe. Les délais de conception des nouveaux programmes par ailleurs trop lourds et aux objectifs parfois illisibles et contestables, et des nouvelles épreuves de bac ne permettent aucune consultation digne de ce nom. Articulée à Parcoursup, cette réforme impose aux élèves de seconde de réaliser un choix de combinaisons de spécialités lourd de conséquence pour leur orientation post bac, alors que nul ne peut dire à cette heure quels seront les critères de sélection des formations du supérieur. La FSU s’oppose à la réforme du bac et du lycée et fait campagne en direction de la profession et des parents d’élèves. Elle demande la remise à plat de Parcoursup et revendique la non sélection à l’entrée de l’université. L’arrêté licence 2018 se situe dans la même logique inégalitaire et de concurrence entre les établissements ; il renforce les logiques de marché au détriment de celles de service public et fait voler en éclat le cadre national du diplôme, qui n’aura plus la même valeur selon l’université qui le délivre.

La réforme de la voie professionnelle entérine une forte baisse des horaires élèves qui aura des conséquences négatives sur la réussite des jeunes et leur insertion professionnelle. La préparation au baccalauréat dans les matières professionnelles s'effectuera sur 2 ans au lieu de 3 actuellement. La multiplication de dispositifs supposés pédagogiques mis en œuvre au détriment des enseignements généraux et professionnels va renforcer les inégalités et les difficultés dans les classes. Des Unités de Formation par Apprentissage vont être imposées dans tous les lycées professionnels plaçant ainsi la voie scolaire publique en concurrence féroce avec l’apprentissage, concurrence entre les filières et entre les jeunes. D'ici 2022 cette réforme permettra de supprimer 2 500 postes de PLP. La FSU a permis que les premiers textes réglementaires soient rejetés par le CSE. La FSU continue à s’opposer à cette réforme et demande une autre réforme de la voie professionnelle où la réussite de tous les jeunes soit au centre des transformations et permettent un véritable renforcement des savoirs, une carte des formations élargie et équilibrée et une amélioration des conditions de travail des personnels.

Pour l’enseignement supérieur et la recherche (ESR), le budget stagne depuis 2005, avec pour conséquence la suppression ou le gel de postes de titulaires dans les établissements, année après année, afin de maintenir l’équilibre budgétaire. Pour l’ensemble des opérateurs, la différence entre les emplois exécutés et le plafond d’emplois s’élève désormais à 19 294 postes. La Loi de programmation des finances publiques 2018–2022, confirmée par le projet de loi de finances 2019, pérennise cette contrainte budgétaire et aggrave la régression de l’emploi alors que les effectifs étudiants augmentent et que les défis majeurs à relever pour l’avenir nécessitent de développer la recherche et l’élévation du niveau de connaissances de la population.

**International et droits et libertés**

Dans un contexte économique global toujours fragile, marqué par le retour aux politiques protectionnistes, le climat international se tend. Partout dans le monde, les mouvements populistes, nationalistes voire fascisants progressent. Au cours de la campagne électorale au Brésil, et depuis l’élection de Bolsonaro, des violences ont été commises par ses partisans et les libertés démocratiques ont été massivement attaquées. La FSU condamne et dénonce ces attaques contre les libertés fondamentales et apporte son soutien aux syndicats brésiliens et aux victimes de la répression.

Attisant les peurs nées du déclassement des classes moyennes, ou dramatisant les effets des migrations, ces mouvements exaltent l’identité nationale, le repli sur soi, la méfiance vis à vis de l’étranger. Ils visent également à restreindre les libertés. Le risque est grand en Europe que les partis d’extrême droite progressent encore aux prochaines élections européennes même si quelques pays (Portugal, Espagne, Royaume-Uni) laissent entrevoir d’autres perspectives possibles.

La FSU est impliquée dans la solidarité avec les migrant-es. Elle revendique un accueil respectueux des droits humains.

Suite au drame de l’effondrement d’immeubles à Marseille, la FSU tient à exprimer sa solidarité à tous celles et ceux qui en ont subi les conséquences tragiques. En France, l'habitat indigne constitue un risque réel. Près de 4 millions de personnes sont mal-logées (sans domicile, hébergées par des tiers ou à l’hôtel) et plus de 12 millions sont fragilisées par la crise économique. La FSU tient à rappeler qu’un toit c’est un droit.

Parmi les migrant-es, des mineur-es et jeunes majeur-es isolé-es étranger-ères subissent de nombreuses discriminations sur le territoire, en terme de protection, de logement, de santé, de scolarité, d'accompagnement (...). Le collectif JU-JIE, dont fait partie la FSU, exige un accueil digne et protecteur de ces enfants, qu'ils ou elles soient mineur.e.s ou jeunes majeur-es.

**Laïcité**

Le gouvernement n’a pas renoncé à son intention de modifier la loi de 1905, dévoyant ainsi le principe de séparation des Eglises et de l’Etat. Il tente de proposer un dispositif financièrement attractif contractualisant les relations de l’Etat avec les cultes, échangeant une labellisation au prix d’avantages fiscaux. La FSU entend rappeler que la loi de 1905 écarte les cultes de tout rôle institutionnel dans la gestion des affaires politiques. Pour elle, c’est à l’Ecole publique qu’il faut consacrer l’argent public afin qu’elle remplisse sa mission de formation des citoyens et citoyennes. Elle reste attentive à ces questions.

**La FSU met en œuvre son plan d’action décidé lors du CDFN de septembre dernier et poursuit sa tâche de propositions alternatives et de mobilisations les plus unitaires possibles.**

Les élections professionnelles sont un rendez-vous important pour faire entendre la voix des personnels. La campagne de la FSU avec son slogan « Engagé-es au quotidien » et la mise en image de ses propres représentant-es du personnel est sans conteste un appel à l’engagement de toutes et tous.

Le 6 décembre prochain plus de 5 millions d'agent.e.s publics vont choisir leurs représentant.e.s dans leurs instances de représentation : CT, CAP et CCP. C'est une échéance importante pour la FSU et ses syndicats pour mieux défendre les agent.e.s et conquérir de nouveaux droits, mais aussi pour le développement des services publics. La FSU s'est engagée, en particulier en signant le protocole PPCR qui a permis un certain nombre d'avancées. Les carrières ont été améliorées ainsi que les possibilités d'avancement et de promotion en particulier pour la catégorie C. Engagée au quotidien la FSU est mobilisée pour réussir cette échéance pour la défense des agent.e.s et des services publics.

Les mobilisations et initiatives se poursuivent dans les services publics (santé, justice, éducation...) contre les dégradations des services et des conditions de travail. La FSU poursuit son implication dans la Convergence des services publics qui regroupe organisations syndicales, politiques et associations d'usager-es. Elle participera à son AG du 15 décembre consacrée à la construction de propositions alternatives face aux attaques sur les services publics.

Face au projet de réforme de la Fonction publique annoncé par le gouvernement, la FSU adresse un courrier solennel au Président de la République pour dénoncer la remise en cause du modèle social dont la Fonction publique est un pilier essentiel et exiger sa préservation et son développement. Dans le même sens, et au moment de l’examen du budget 2019, elle s’adresse aux parlementaires.

La FSU met en perspective, et en discussion avec toutes les fédérations de fonctionnaires, la construction d’une journée de riposte dans la Fonction publique au début de l’année 2019. Elle y proposera également des discussions sur l’avenir du système des retraites des fonctionnaires et sur les mobilisations à construire.

La FSU s’impliquera dans la préparation de la loi de financement de la perte d’autonomie

La FSU soutient toutes les actions de ses secteurs :

* elle porte un véritable projet alternatif ambitieux de formation des enseignant-es et afin d’ouvrir ainsi un débat public, la FSU et ses syndicats lancent dès maintenant un plan d’actions (campagne nationale d’information et de mobilisations, journée de mobilisation dans les ESPE). Dans ce cadre, elle soutient les mobilisations en cours, ;
* elle soutient, dans la continuité de la manifestation nationale réussie du 12 novembre la conduite par le Comité de défense de l’enseignement agricole public d’une tournée d’établissements (agricoles et maritimes), pour mettre en exergue les enjeux majeurs à développer les formations publiques en matière de transition agroécologique de notre agriculture et de sécurité sanitaire de notre alimentation ;
* elle appelle au rassemblement du 15 novembre les professionnels de la Justice, jour de l’ouverture des débats à l’assemblée nationale du projet de loi de programmation pour exiger une justice de proximité garante de l'équité de traitement pour toutes et tous et une réorientation des moyens consacrés aux structures d’enfermement au profit des services d'insertion et des services éducatifs (Milieu Ouvert, Insertion et Hébergement) ;
* elle appelle les personnels à se mobiliser le 24 novembre, lors de la journée internationale contre les violences faites aux femmes, dans les rassemblements et les manifestations organisées dans les départements et régions ;
* elle soutient le mouvement de grève national à Pôle emploi appelé pour le 20 novembre prochain ;
* de fortes mobilisations sur le climat se sont déroulées en France le 8 et le 13 octobre. La FSU, qui porte un ​projet de transformation sociale et écologique salue positivement l’émergence de ce mouvement, très jeune ​dans sa composition. Une nouvelle mobilisation, que la FSU soutiendra, est prévue le 8 décembre prochain, ​à l’occasion de la COP24 ;
* le collectif intersyndical « Uni-e-s contre l’extrême droite, ses idées et ses pratiques » s’est engagé dans une campagne de longue haleine, il y a maintenant près de 5 ans. L'actualité tant nationale, qu'européenne et internationale légitime d'autant l'action déterminée portée par la FSU au sein de ce collectif. La FSU réaffirme son engagement et appelle à faire une réussite dans l'initiative en construction à Lyon au 1er trimestre 2019 ;
* la FSU soutient le Serment du 104 qui demande aux politiques de s'engager "pour que cessent l'aveuglement politique, l'indifférence et surtout la banalisation des idées et des politiques de rejet." La FSU signe l'appel à participer aux mobilisations du 18 décembre, journée internationale des migrant-es ;
* la FSU soutient les 7 de Briançon qui ont été jugé-es le 7 novembre dernier par le tribunal de Gap pour l’aide apportée aux migrant-es qui passent par leur vallée. La FSU s’inquiète du fait que le procureur ait réclamé de la prison ferme pour deux des aidant-es. S’il était suivi, ce serait une première dangereuse ;
* la FSU apporte son soutien à Yannis Youlountas et Jean-Jacques Rue condamnés en appel pour avoir dénoncé les militants de Defend Europe, le bateau de la honte, pour ce qu’ils étaient : des fascistes ;
* dans le cadre du collectif JU-JIE, la FSU appelle à se mobiliser le 20 novembre, journée internationale des droits de l'enfant pour dénoncer les exactions dont ils et elles sont victimes et à rejoindre les actions prévues dans plusieurs localités.

**Pour : 99 – Contre : 12 – Abs : 1 – Rdv : 0**